



Traité Édouyot

Michna 6 - Chapitre 3

השׁבִּיה אָכְלָת בְּתְרוּמָה.
דָּבָרִי רַבִּי דָּוְסָא.
וּמְכַמִּים אָמְרִים:
וְשׁבִּיה אָכְלָת,
וְשׁבִּיה שְׁאֵנָה אָכְלָת.
כַּיּוֹד?
בְּאָשָׁה שְׁאָמְרָה:
בְּשִׁבְיָתִי וְתַהֲוָה אָנִי,
אָכְלָת.
אִם יְשִׁירַת עֲדִים שְׁנֶשְׁבִּית,
וְהִיא אָמְרָת:
תַּהֲוָה אָנִי,
אֵנָה אָכְלָת.

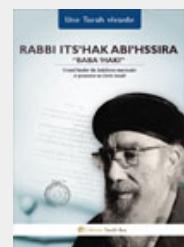
La femme d'un Cohen [qui a été retenue] prisonnière, peut [continuer] à consommer de la Terouma (après sa libération) : ce sont les paroles de Rabbi Dossa. Les Sages disent : qu'il y a des captives qui peuvent continuer d'en manger et d'autres qui ne le peuvent plus. Comment cela ?

La femme qui a dit : « J'ai été prise en captivité et je suis restée pure » peut continuer d'en consommer. (Car la bouche qui l'accuse est la même qui l'innocente).

Par contre, s'il y a des témoins (qui confirment) qu'elle a été retenue en captivité, même si elle affirme : 'Je suis restée pure », elle ne pourra plus en consommer.

Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions